



## CNVMch

Collectif National Vigilance Méthanisation  
canal historique



Le 20 juin 2022

### CNVMch

Patrick Bisbrouck  
Collectif "les sens des vents »  
(77)  
[les.sens.des.vents@gmail.com](mailto:les.sens.des.vents@gmail.com)

Anne Danjou  
Bien vivre en Anjou (49)  
[assobienvivreanjou@gmail.com](mailto:assobienvivreanjou@gmail.com)

François Gillet  
Mégane Izater (46)  
[46metha@gmail.com](mailto:46metha@gmail.com)

Jacqueline Mollé  
Collectif Arzal en danger (56)  
[arzal-en-danger@orange.fr](mailto:arzal-en-danger@orange.fr)

Anne Viallèle  
Vivre à Puisieulx (51)  
[vivreapuisieulx51@orange.fr](mailto:vivreapuisieulx51@orange.fr)  
Tél : 06 88 35 86 85

### CSNM

**Collectif Scientifique  
National Méthanisation  
raisonnée**  
Coordonnateur  
Daniel Chateigner  
[csnmraison@gmail.com](mailto:csnmraison@gmail.com)  
Tél : 02 31 45 26 11

Monsieur le Préfet,

Le CNVMch/CSNM (Collectif National Vigilance Méthanisation canal historique) / (Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnable), qui regroupe plus de 200 collectifs/associations sur le territoire national, étudie depuis plus de 4 ans les impacts, accidents et conséquences du développement de l'industrie de méthanisation.

Le projet d'unité de méthanisation sur la commune de CERILLY et SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE (21) par la société Sécalia Châtillonnais, pour un tonnage d'intrants de 250 000 t/an-essentiellement à base de CIVEs, devient le plus gros projet français et d'Europe de méthanisation derrière celui de Corcoué-sur-Logne (44).

Il ne s'agit plus de fabriquer du biogaz à partir de fermes agricoles mais de créer une usine de production de gaz avec pour partenaires industriels NATURE ENERGY, acteur danois leader en Europe dans le domaine de la méthanisation.

Nous tenons à vous informer que :

Le gaz naturel vient du sol, le "gaz vert" ou "biogaz" vient de la chimie. Où est l'écologie ?

La méthanisation ne respecte pas la santé des citoyens ni leur bien-être. Ce principe déstabilise la biodiversité des sols, il impacte l'écosystème, entrave l'équilibre de la faune, de la flore, des cours d'eau et met la planète en danger.

A l'heure où l'on doit faire face à la sécheresse et aux problèmes d'alimentation planétaires, on n'hésite pas à produire des cultures pour alimenter les méthaniseurs au lieu de nourrir les humains et les animaux, au détriment des éleveurs, fragilisant la filière de l'élevage.

L'eau devient un problème crucial (sécheresse, pollution etc.) et la méthanisation par ses besoins intensifiés et par les épandages de digestat en accroît les conséquences.

Contacts : [cnvm-ch@orange.fr](mailto:cnvm-ch@orange.fr) / [cnvmetha@gmail.com](mailto:cnvmetha@gmail.com)

<https://www.cnvmch.fr>

<https://www.facebook.com/CNVMchCSNM>

<https://www.facebook.com/Collectif-National-Vigilance-Méthanisation-canal-historique-112787543856463>

Le sol perd sa fonction d'éponge et le nombre d'inondations va croissant, avec pour risque non négligeable, l'épuisement des nappes phréatiques.

### **Pour résumer :**

Côté pile, la méthanisation permettrait de produire du gaz renouvelable et d'assurer aux éleveurs d'importants compléments de revenus (Revenus qui sont fortement dépendants des nombreuses subventions et fonds publics investis). Côté face, elle présente une vraie menace de pollution des sols et d'émission de gaz à très grand effet de serre.

### **Un méthaniseur c'est :**

- des odeurs nauséabondes, signe d'échappement de molécules et donc :
  - une pollution de l'air, avec des conséquences sur le climat,
- une pollution des sols par épandages du digestat qui n'a pas prouvé son innocuité,
- la pollution des eaux avec des répercussions dans les eaux souterraines, dans les zones de captages destinées à l'alimentation, rendant la qualité de l'eau médiocre,
- nuisances sonores liées à l'exploitation des sites et au trafic routier, mais aussi pollution environnementale due aux gaz d'échappements, dangerosité pour les piétons, dégradation des routes,
- l'altération et dévaluation du patrimoine avoisinant,
- et des risques liés à la sécurité de l'exploitation (incendies, explosions, débordements...).

### Les digestats :

Le digesteur est un bain de bactéries, dit Marie-Pascale Deleume, membre du groupe méthanisation d'Eaux et rivières de Bretagne. Baignant à 40 °C, elles peuvent même devenir résistantes.

Lorsque le digestat dont les nombreux pathogènes n'ont pas été détruits est épandu, il est consommé par le sol puis s'infiltrer vers les cours d'eau et les nappes phréatiques

Nous pourrions donc retrouver des bactéries dans l'eau que nous buvons.

Mais ce qui préoccupe le plus Daniel Chateigner du CSNM, c'est le protoxyde d'azote (connu sous le nom de gaz hilarant). « Le digestat est très volatil, l'ammoniac se disperse très facilement dans l'air. A son contact, il s'oxyde et va développer du protoxyde d'azote, un gaz à effet de serre 300 fois plus puissant que le CO<sup>2</sup>. » À cela s'ajoute, l'apparition de l'oxyde d'azote, un polluant présent dans les mesures actuelles de la pollution de l'air, mais aussi, le développement de particules fines.

**La surface agricole utile de la France (SAU) n'a pas la capacité de recevoir tous les digestats produits par les méthaniseurs** (voir en pièce jointe).

La faune : La mortalité de vers de terre retrouvés à la surface immédiatement après épandage de digestats de méthanisation est un phénomène qui pose question.

Risques chimiques : d'après l'INRS institut national de recherche de la sécurité

Les produits de fermentation (ammoniac, l'hydrogène sulfuré, dioxyde de carbone) sont des facteurs de risques et nous mettent en danger.

Contacts : [cnvm-ch@orange.fr](mailto:cnvm-ch@orange.fr) / [cnvmetha@gmail.com](mailto:cnvmetha@gmail.com)

<https://www.cnvmch.fr>

<https://www.facebook.com/CNVMchCSNM>

<https://www.facebook.com/Collectif-National-Vigilance-Méthanisation-canal-historique-112787543856463>

Le sulfure d'hydrogène est un gaz mortel. L'odeur qui en émane s'équivaut à l'odeur d'œuf pourri, mais à partir de 100 ppm (partie par million), il devient inodore et d'autant plus dangereux.  
L'ammoniac entraîne des problèmes respiratoires, irritation des yeux voire des vomissements.  
Le dioxyde de carbone présent en grande quantité appauvrit l'air en oxygène et induit des risques d'asphyxie.

Avec les épandages, la problématique des sols karstiques qui laissent pénétrer l'eau dans leurs nappes phréatiques est connue et reconnue.

Les sols karstiques du Chatillonnais sont connus pour leur grande vulnérabilité aux risques de pollution chronique ou accidentelle des eaux souterraines et des rivières :

<https://www.soslr.com/2022/06/01/biodiversite-en-peril-dans-les-rivieres-karstiques-le-declin-de-lentomofaune-aquatique/>

Cette étude récente montre la problématique des sols karstique et l'eau :

<https://chrono-environnement.univ-fcomte.fr/recherche/themes-actions-et-projets/article/2012-2020-bilan-d-etude-sur-l-etat-de-sante-des-rivieres-karstiques>

Les départements de la Côte-d'Or, de l'Aube de l'Yonne, de la Haute-Marne vont subir de plein fouet les dégâts causés par les sites de méthaniseur industriels qu'ont projeté de développer la société Secalia et NATURE ENERGY.

Ce sont les mêmes qui tentent d'implanter leur usine à gaz à Corcoué-sur-Logne et essuient la résistance des élus locaux et des associations.

Vous trouvez ci-dessous la lettre du maire adressée à notre première ministre :

[https://twitter.com/marie\\_giffo/status/1534054813138313216/photo/2](https://twitter.com/marie_giffo/status/1534054813138313216/photo/2)

En Bretagne, à la demande du préfet, la coopérative Herbauges (pendant de Dijon Céréales) a saisi la CNDP (Commission National du Débat Publique), dont voici le rapport :

<https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-04/Rapport%202%20Mission%20conseil%20M%C3%A9tha%20Herbauges%20VF%20%2B%20annexes.pdf>

**Nous vous sollicitons pour demander aux porteurs de projet de soumettre leur dossier auprès de cette commission afin de l'étudier plus en détail. Nous vous en remercions par avance.**

A noter :

Vous n'êtes pas sans savoir que l'article L231-1 du code de l'environnement met en garde contre tout acte de pollution.

Version en vigueur depuis le 25 août 2021 Création LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 280 (V)

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000043961211](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043961211)

Le fait, en violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, d'émettre dans l'air, de jeter, de déverser ou de laisser s'écouler dans les eaux superficielles ou souterraines ou dans les eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales, directement ou indirectement, une ou plusieurs substances dont l'action ou les réactions entraînent des effets nuisibles graves et durables sur la santé, la flore, la faune, à l'exception des dommages mentionnés aux articles [L. 218-73](#) et [L. 432-2](#), ou des modifications graves du régime normal d'alimentation en eau est puni de cinq ans d'emprisonnement et d'un million d'euros d'amende, ce montant pouvant être porté jusqu'au quintuple de l'avantage tiré de la commission de l'infraction.

Le principe de la méthanisation ne déroge pas à la réglementation.

Contacts : [cnvm-ch@orange.fr](mailto:cnvm-ch@orange.fr) / [cnvmetha@gmail.com](mailto:cnvmetha@gmail.com)

<https://www.cnvmch.fr>

<https://www.facebook.com/CNVMchCSNM>

<https://www.facebook.com/Collectif-National-Vigilance-Méthanisation-canal-historique-112787543856463>

Beaucoup d'ombres au tableau subsistent dans le dossier présenté lors de l'enquête publique. Le dossier est sulfureux, laissant par exemple apparaître des schémas sur l'aspect financier, flous donc illisibles.

Nous vous invitons à consulter attentivement les cinquante documents de l'association la Grande Côte Chatillonnaise déposés lors de l'EP qui démontrent des incohérences tout comme celles (**voir en pièce jointe**) de Daniel Chateigner physicien coordonnateur du CSNM

A l'heure où les allemands, pionniers dans le principe de la méthanisation, tendent à supprimer cette filière d'ici 2030, la France fait fi de leur expérience désastreuse.

Elle annonce une multiplication démesurée de sites de méthanisation alors que les scientifiques lancent des alertes en indiquant que "*nous allons droit dans le mur*".

Il est en pour preuve que les allemands restent dépendants de la Russie pour s'approvisionner en gaz, tant la production de biogaz est insuffisante.

Sur ce sujet, Monsieur le préfet, nous nous permettons de nous interroger sur votre connaissance à la fois du degré de complexité de cette activité industrielle, de ses risques et à terme de son peu de rendement énergétique. Quel est votre degré de conscience ?

Nous espérons avoir attiré votre attention, vous ne pourrez plus dire que vous ne saviez pas.

Pour en savoir davantage : <https://www.cnvmch.fr/>

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos salutations respectueuses.

- Les membres du CSNM :  
Sébastien Almagro, Daniel Chateigner, Jean-Pierre Le Lan
- Les membres du CNVMch :  
Patrick Bisbrouck, Anne Danjou, François Gillet, Fabienne Lasportes, Jacqueline Mollé, Anne Viallèle

Contacts : [cnvm-ch@orange.fr](mailto:cnvm-ch@orange.fr) / [cnvmetha@gmail.com](mailto:cnvmetha@gmail.com)

<https://www.cnvmch.fr>

<https://www.facebook.com/CNVMchCSNM>

<https://www.facebook.com/Collectif-National-Vigilance-Méthanisation-canal-historique-112787543856463>